



## Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 15 mars 2022.

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	<b>Ouverture de la séance à 18h50.</b>	
Résolution #CÉ 21/22-19	2-	<b>Secrétariat et présences</b> <b>a) Présences et quorum</b> Sont présents(es) :  Rébecca Allard, parent Josiane Arsenault-Dubé, membre de la communauté Dominic Décary, enseignant Anik Denicolaï, enseignante Lydia Desmarteau, parent David Gagnon, parent Johanne Le Blanc, directrice Émilie Lupien-Durocher, enseignante Frédéric Ouellet, parent Isabelle Tardif, enseignante Guylaine Thivierge, parent Nadia Turcotte, parent  <b>Absence :</b>  Sonia Polisenno, technicienne du service de garde	Constat

Durée	No	Sujet	Objet				
Résolution #CÉ 21/22-20	3-	<p><b>Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Il est proposé, par madame Émilie Lupien-Durocher, et il est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la séance</li> <li>2. Secrétariat et présences</li> <li>3. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>4. Parole au public</li> <li>5. Mot de la présidente</li> <li>6. Mot de la direction</li> <li>7. Approbation du procès-verbal du 22 février 2022</li> </ol> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">POINTS DE DÉCISIONS :</th> <th style="width: 50%;">POINTS D'INFORMATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Grille-horaire</li> <li>9. Campagne de financement</li> <li>10. Budget aide aux parents (mesure 15020)</li> </ol> </td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> <li>11. Bons coups, coups de cœur à l'école de l'Amitié</li> <li>12. Parole à la responsable du service de garde</li> <li>13. Parole au représentant du comité de parents</li> <li>14. Parole aux membres</li> <li>15. Parole à la présidente</li> <li>16. Parole à la direction</li> <li>17. Parole au public</li> <li>18. Levée de la séance</li> </ol> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Grille-horaire</li> <li>9. Campagne de financement</li> <li>10. Budget aide aux parents (mesure 15020)</li> </ol>		Adoption
POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION						
<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Grille-horaire</li> <li>9. Campagne de financement</li> <li>10. Budget aide aux parents (mesure 15020)</li> </ol>							
	4-	<p><b>Parole au public</b></p> <p>Rien à ajouter.</p>					
	5-	<p><b>Mot de la présidente</b></p> <p>Madame Nadia Turcotte souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée.</p>					
	6-	<p><b>Mot de la direction</b></p> <p>Madame Johanne Le Blanc salue les membres et mentionne que la prochaine assemblée sera en présence.</p>					

Durée	No	Sujet	Objet						
Résolution #CÉ 21/22-21	7-	<p><b>Approbation du procès-verbal du 22 février 2022</b></p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Isabelle Tardif.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption						
Résolution #CÉ 21/22-22	8-	<p><b>Grille-horaire</b></p> <p>Madame Johanne Le Blanc procède à la présentation de la grille-horaire pour l'année scolaire 2022-2023. Tel que prévu, lors de la dernière assemblée générale du personnel, l'équipe-école a fait son choix concernant l'art qui sera prévu à l'horaire, soit la musique ou l'art-dramatique. Les membres du personnel ont donc fait connaître leur choix par vote, parmi les options proposées. L'option musique pour le préscolaire, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle et art dramatique pour le 3<sup>ème</sup> cycle a obtenu la majorité des votes.</p> <p>Tout comme madame Le Blanc l'avait annoncé lors de la précédente séance du CÉ, la maquette devra dorénavant comporter des périodes de 60 minutes au lieu de 45 minutes. Comme les élèves doivent bénéficier d'un total 4.5 heures hebdomadaire d'enseignement par les spécialistes (éducation physique, anglais et art), l'horaire tiendra dorénavant sur 2 semaines :</p> <table border="1" data-bbox="376 1108 1250 1549"> <thead> <tr> <th>SEMAINE A</th> <th>SEMAINE B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique</li> <li>• 1 période de 60 minutes d'anglais</li> <li>• 1 période de 60 minutes de musique ou art dramatique</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique</li> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'anglais</li> <li>• 1 période de 60 minutes de musique ou d'art dramatique</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td><b>Total : 4 heures</b></td> <td><b>Total : 5 heures</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>La maquette-horaire sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 8h-9h : 1<sup>ère</sup> période</li> <li>➤ 9h-10h : 2<sup>ème</sup> période</li> <li>➤ 10-10h20 : récréation</li> <li>➤ 10h20-11h20 : 3<sup>ème</sup> période</li> <li>➤ 11h20-12h45 : dîner</li> <li>➤ 12h45-13h45 : 4<sup>ème</sup> période</li> <li>➤ 13h45-14h05 : récréation</li> <li>➤ 14h05-15h05 : 5<sup>ème</sup> période</li> </ul>	SEMAINE A	SEMAINE B	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique</li> <li>• 1 période de 60 minutes d'anglais</li> <li>• 1 période de 60 minutes de musique ou art dramatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique</li> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'anglais</li> <li>• 1 période de 60 minutes de musique ou d'art dramatique</li> </ul>	<b>Total : 4 heures</b>	<b>Total : 5 heures</b>	Adoption
SEMAINE A	SEMAINE B								
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique</li> <li>• 1 période de 60 minutes d'anglais</li> <li>• 1 période de 60 minutes de musique ou art dramatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'éducation physique</li> <li>• 2 périodes de 60 minutes d'anglais</li> <li>• 1 période de 60 minutes de musique ou d'art dramatique</li> </ul>								
<b>Total : 4 heures</b>	<b>Total : 5 heures</b>								

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>L'adoption de la grille horaire, telle que présentée, est proposée par monsieur David Gagnon.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	
	9-	<p><b>Campagnes de financement</b></p> <p>La campagne de financement de vente de chocolat est officiellement terminée. Celle-ci a généré des ventes de 11628\$, ce qui représente un revenu d'environ 4651\$ pour l'école (40%).</p> <p>Sommes toutes, cette option de vente exclusivement en ligne s'avère intéressante, considérant le peu de manipulation que cela exige et le fait que l'investissement de temps nécessaire à sa réalisation est moindre. Le bilan à en faire sera complet après la réception et la distribution des commandes. La date de réception des commandes reste à confirmer mais devrait avoir lieu durant la semaine du 4 mars.</p>	Information
Résolution #CÉ 21/22-23	10-	<p><b>Budget aide aux parents (mesure 15020)</b></p> <p>La mesure 15020 vise le soutien à la persévérance. Une partie du budget relatif à cette mesure contribue au salaire de l'enseignante-ressource et monsieur Stéphane Donais. De plus, le programme de tutorat (aide aux devoirs) mis sur pied à l'école de l'Amitié bénéficie également de cette même mesure.</p> <p>Considérant que, lors du dernier bulletin, de graves lacunes chez les élèves sont ressorties et considérant que les périodes d'aide aux devoirs laissent voir de très grandes difficultés chez les élèves qui en bénéficient, il est pleinement justifié d'envisager une solution pour bonifier les services d'aides qui leur sont offerts. En effet, ce retard important peut être en partie expliqué par les mesures exceptionnelles provoquées par la pandémie.</p> <p>Une partie du budget devait être utilisée en soutien pour l'aide aux parents (ex. : conférence). Un montant de 2086\$ est donc prévu à cette fin. Toutefois, considérant le besoin criant d'apporter davantage de support aux élèves en difficulté et le peu de succès auprès de la participation des parents lors des expériences passées de proposition de conférences diverses, madame Le Blanc suggère d'utiliser le montant mentionné pour bonifier le service de soutien aux élèves (surlecture, davantage de personnel lors des périodes de tutorat, etc.). Il est important de mentionner que si le montant de 2086\$ n'est</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>pas utilisé d'ici la fin de la présente année scolaire, il sera ventilé et ne pourra pas être conservé par l'école.</p> <p>Monsieur David Gagnon propose d'utiliser le montant de 2086\$ (mesure 15020) pour l'aide à l'élève, tel que proposé par la direction.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p>Les membres poursuivent les discussions provoquées par le constat de la situation de réussite précaire de la part des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Madame Émilie Lupien-Durocher mentionne que le tutorat devrait être reconnu également comme une aide aux parents.</li> <li>✓ Monsieur David Gagnon explique que, selon lui, il est important de ne pas abolir complètement l'aide aux parents sur le long terme.</li> <li>✓ Madame Johanne Le Blanc approuve le fait que de l'aide directe doit effectivement être apportée dans les familles de nos élèves.</li> <li>✓ Madame Lydia Desmarteau propose de jumeler les rencontres-parent du début d'année avec des conférences pertinentes, selon les différents niveaux scolaires des enfants.</li> <li>✓ Madame Josiane Arsenault-Dubé propose d'utiliser la page Facebook de l'école pour partager des capsules ou des liens intéressant pour l'aide aux parents.</li> </ul>	
	II-	<p><b>Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'amitié</b></p> <p>Madame Isabelle Tardif applaudit le projet de surlecture pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle en difficulté. Cette initiative fait une différence. De plus, madame Tardif partage sa grande appréciation de l'activité récompense avec la conteuse; activité aimée de tous!</p> <p>Madame Johanne Le Blanc félicite le programme de tutorat (aide aux devoirs) qui permet un travail en profondeur pour pallier les difficultés reliées à la pandémie.</p> <p>Madame Émilie Lupien-Durocher souligne également l'effet bénéfique du tutorat chez les élèves. De plus, elle mentionne que le projet de de lecture de madame Annie Boudrault (orthopédagogue) qui permet aux élèves d'évoluer selon leur niveau de lecture (en sous-groupes est une réussite.</p> <p>Madame Lydia Desmarteau évoque l'activité de programmation en robotique dans la classe de madame Julie Châteauneuf.</p> <p>Madame Anik Denicolai félicite l'implication de madame Émilie Lupien-Durocher pour le projet robotique et imprimante 3D au 3<sup>ième</sup> cycle le</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>midi. Madame Lupien-Durocher mentionne qu'elle peut ainsi former des élèves-experts qui pourraient être appelés à donner un coup de pouce dans les classes lors d'activité techno.</p> <p>Madame Anik Denicolaï applaudit également l'initiative de monsieur Stéphane Donais de créer un groupe de participants parmi les membres du personnel qui sont intéressés à participer au grand défi Pierre Lavoie (135 km de vélo). Les commandites amassées pour l'événement seront remises au profit de l'école.</p>	
	12-	<p><b>Parole à la responsable du service de garde</b></p> <p>Rien à ajouter.</p>	Information
	13-	<p><b>Parole au représentant du comité de parents</b></p> <p>Monsieur David Gagnon partage différents points présentés lors des séances du comité de parents qui ont eu lieu depuis janvier dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussions concernant la loi 9 (protecteur de l'élève) qui devrait changer pour être centralisé.</li> <li>▪ Le CSSP a engagé une nouvelle personne aux communications. Il y aura refonte du site web et un sondage se fera à cet effet.</li> <li>▪ Concernant le service aux dineurs, on devrait statuer pour bannir le service bonifié, puisque celui-ci s'avère maintenant impossible à réaliser.</li> <li>▪ Pour le prochain mois de septembre ou le suivant, les autobus devraient être équipés d'un GPS et les élèves bénéficiant du transport scolaire auront une carte de transport.</li> <li>▪ Une présentation du plan triennal pour les immeubles est à l'ordre du jour pour la prochaine séance.</li> <li>▪ 3 postes parents seront à combler au conseil d'administration du CSSP cet été.</li> </ul>	Information
	14-	<p><b>Parole aux membres</b></p> <p>Madame Isabelle Tardif demande si de nouveaux développements sont connus concernant l'avenir du service de cafétéria à l'école. Madame Johanne Le Blanc est toujours sur le dossier. À suivre!</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	15-	<p><b>Parole à la présidente</b></p> <p>Madame Nadia Turcotte propose d'utiliser la plateforme FORMS pour procéder au sondage aux élèves. Cette proposition sera considérée lors la prochaine séance.</p>	Information
	16-	<p><b>Parole à la direction</b></p> <p>Madame Johanne Le Blanc remercie les membres pour leur présence.</p>	Information
	17-	<p><b>Parole au public</b></p> <p>Rien à ajouter.</p>	
Résolution #CÉ 21/22-24	18-	<p><b>Levée de la séance</b></p> <p>Il est proposé par madame Lydia Desmarteau et il est résolu : Que la séance soit levée à 20h07. Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption

---

Nadia Turcotte  
Présidente

---

Johanne Le Blanc  
Directrice

---

Guyline Thivierge  
Secrétaire